

PAR COURRIEL

Québec, le 15 novembre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-10-089 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 octobre dernier, concernant la raffinerie Jean-Gaulin.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

01. Avis de non-conformité depuis le 2 avril 2012, 61 pages;
02. Avis de réclamation de SAP depuis le 18 décembre 2013, 6 pages;
03. Fiches GTC pour la raffinerie Jean-Gaulin, 69 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 4

Sainte-Marie, le 2 avril 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar ltée
165, chemin des Îles
Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
400902381

Objet : Déversement de 900 litres de pétrole brut survenu le 28 novembre 2011

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 16 février 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ayant rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement, avoir omis de remplir sans délai l'obligation suivante : récupérer la matière dangereuse et enlever toute la matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

AC/PB/ag

Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 19 juillet 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar ltée
165, chemin des Îles
Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
400929380

Objet : Déversement de diesel survenu le 29 avril 2012 au secteur des sites annexes (ligne 20P314)

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 29 mai 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ayant rejeté accidentellement une matière dangereuse dans l'environnement, avoir omis de remplir sans délai l'obligation suivante : récupérer la matière dangereuse et enlever toute la matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

AC/PB/ag

Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel



Sainte-Marie, le 8 août 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar ltée
165, chemin des Îles
Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
400942344

**Objet : Entreposage de matières dangereuses résiduelles à la Raffinerie
Jean-Gaulin**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 27 juin 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir entreposé des contenants de matières dangereuses résiduelles à l'extérieur d'un bâtiment sans être entreposé dans un conteneur ou un abri.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

AC/PB/ag

Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669



Sainte-Marie, le 7 décembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar ltée
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
400985594

**Objet : Inspection du secteur de la plateforme d'échantillonnage de sols
contaminés, raffinerie Jean-Gaulin – Ultramar ltée**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 novembre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 280
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : melanie.plante@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Vous trouverez les formulaires nécessaires aux demandes d'autorisations sur le site Internet du Ministère à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm>

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddep.gouv.qc.ca.

Pour toute information concernant les demandes d'autorisations, veuillez contacter M. Alain Boutin, coordonnateur au Secteur industriel à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise, au même numéro, poste 293, ou par courriel à alain.boutin@mddep.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

Original signé par :

MP/PB/ag

Mélanie Plante
Coordonnatrice par intérim
Secteur industriel

c.c. M. Alain Boutin, coordonnateur au Secteur industriel, DRAE



Sainte-Marie, le 12 décembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar ltée
2200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3A 3L3

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
400985361

**Objet : Inspection du centre de traitement de sols contaminés, situé sur le
lot 2 158 999 du cadastre de Québec à Lévis - Ultramar ltée**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 12 novembre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'une autorisation « Centre de bioventilation de sols contaminés aux hydrocarbures légers », délivrée le 1^{er} septembre 1992 et modifiée le 27 mars 1995, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir :
 - au niveau des aires de traitement (perforation de la toile imperméable recouvrant les sols contaminés de l'aire numéro 1 et entreposage de sols à l'extérieur des bourrelets délimitant la surface du revêtement imperméable au sol).
 - au niveau de l'aire temporaire d'entreposage (ne pas avoir maintenu une pression négative par l'intermédiaire d'une conduite branchée sur le système d'aspiration des gaz).
 - au niveau de l'eau, le procédé génère des effluents liquides contrairement au mode de fonctionnement proposé avec système d'irrigation permettant une recirculation en circuit fermé.
- Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 280
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : melanie.plante@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

- Avoir procédé à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, sans avoir soumis les plans et devis au ministre et obtenu son autorisation (système de traitement des eaux de procédé).

Loi sur la qualité de l'environnement, article 32

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 11 janvier 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Pascal Bolduc au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 235, ou par courriel à pascal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

Original signé par :

MP/PB/ag

Mélanie Plante
Coordonnatrice par intérim
Secteur industriel

Sainte-Marie, le 17 avril 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ultramar ltée
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401023269

Objet : Déversement accidentel de produits pétroliers dans le merlon du réservoir 5005, à la raffinerie Jean-Gaulin – Ultramal lété

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 avril 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant responsable du rejet accidentel d'une matière dangereuse (produit pétrolier) dans l'environnement le 13 février 2013, avoir omis sans délai de respecter l'obligation suivante :
 - Récupérer la matière dangereuse et enlever toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.

Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

...2


Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 307
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : frederic.richard@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

FR/JGG/ag


Frédéric Richard, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel



Sainte-Marie, le 28 juin 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valéro inc
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401044548

**Objet : Émission de gaz à l'atmosphère par l'évent de l'éjecteur numéro
K1050, à la raffinerie Jean-Gaulin – Énergie Valéro inc.**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'intervention réalisée le 12 juin 2013 par une intervenante du service Urgence-Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 21

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

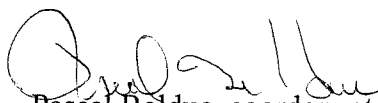
Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 235
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : pascal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

PB/JGG/ag



Pascal Bolduc, coordonnateur
Urgence-Environnement Québec

Sainte-Marie, le 28 juin 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valéro inc
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401044401

Objet : Déversement accidentel de produits pétroliers au niveau de la turbine d'huile de rinçage numéro T-2008-41, à la raffinerie Jean-Gaulin – Énergie Valéro inc.

Mesdames,
Messieurs,

Lors des interventions réalisées les 9 et 11 juin 2013 par une intervenante du service Urgence-Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant responsable du rejet accidentel d'une matière dangereuse (produit pétrolier) dans l'environnement, avoir omis sans délai de respecter l'obligation d'en aviser le ministre.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 235
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : psacal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Original signé par :

PB/JGG/ag

Pascal Bolduc, coordonnateur
Urgence-Environnement Québec



Sainte-Marie, le 28 juin 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valéro inc.
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des Îles, C. P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7110-12-13-25213-01
401044358

Objet : Émissions non conformes de poussière en provenance de la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluidisé, à la raffinerie Jean-Gaulin – Énergie Valéro inc.

Mesdames,
Messieurs,

Lors des interventions réalisées les 7 et 8 juin 2013 par une intervenante du service Urgence-Environnement de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit de la poussière de catalyseur de l'unité de craquage catalytique fluidisé, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2
- Étant responsable de la présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant visé à l'article 20, ne pas en avoir avisé le ministre sans délai.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 21

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 235
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : pascal.bolduc@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

- Ne pas avoir maintenu en bon état de fonctionnement tout équipement utilisé ou installé pour réduire l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants dans l'environnement pendant les heures de production, même si cet équipement a pour effet de réduire l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet de contaminants au-delà des normes prévues par tout règlement du gouvernement adopté en vertu de la Loi.

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 12

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305, ou par courriel à joelle.generoux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

Original signé par :

PB/JGG/ag

Pascal Bolduc, coordonnateur
Urgence-Environnement Québec

Sainte-Marie, le 2 octobre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des Îles C.P. 41055
Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401075794

**Objet : Inspection de la plateforme d'échantillonnage de sols contaminés,
raffinerie Jean-Gaulin – Énergie Valero inc.**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 août 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 307
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : frederic.richard@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

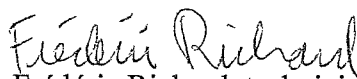
Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

FR/JGG/ag


Frédéric Richard, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel



Sainte-Marie, le 3 octobre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401075919

**Objet : Émission de gaz à l'atmosphère par l'événement de l'éjecteur numéro
K1050, à la raffinerie Jean-Gaulin les 9 et 10 juin 2013**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 1 octobre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir utilisé ou installé un équipement qui n'est pas en bon état de fonctionnement.
Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, article 12, partie 1

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 28 octobre 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 307
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : frederic.richard@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Original signé par :

FR/JGG/ ag

Frédéric Richard, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel



Sainte-Marie, le 16 décembre 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401094277

Objet : Inspection du système de traitement des eaux et de la dalle de lavage à la raffinerie Jean-Gaulin de Énergie Valéro inc.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 octobre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une dalle de lavage à la Raffinerie Jean-Gaulin, émis le 12 juillet 2005, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir érigé une conduite sur pilotis devant acheminer les eaux générées à la dalle de lavage vers le système de traitement des eaux de la raffinerie, et avoir dirigé les eaux de la dalle de lavage dans un bassin de sédimentation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 et 115.24 al.1 (1)
- Avoir procédé à l'exécution ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation (bassin de sédimentation des eaux de la dalle de lavage).
Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

- Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement à savoir des hydrocarbures au niveau du bassin de sédimentation des eaux provenant de la dalle de lavage.
Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

À titre d'exploitant d'un système de traitement des eaux industrielles, vous devez prendre les mesures nécessaires pour éviter que les matières dangereuses accumulées dans le bassin diminuent l'efficacité du système de traitement (article 17 du Règlement sur les matières dangereuses). En ce sens, nous vous demandons de nous soumettre un plan d'action visant à assurer la pleine efficacité de vos bassins de traitement des eaux (rétention, aération et tampon).


Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/JGG/ag


Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel



Sainte-Marie, le 28 mars 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401120939

Objet : Deuxième inspection du système de traitement des eaux et de la dalle de lavage à la raffinerie Jean-Gaulin de Énergie Valéro inc.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 26 février 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une dalle de lavage à la Raffinerie Jean-Gaulin, émis le 12 juillet 2005, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir ne pas avoir érigé une conduite sur pilotis devant acheminer les eaux générées à la dalle de lavage vers le système de traitement des eaux de la raffinerie, et avoir dirigé les eaux de la dalle de lavage dans un bassin de sédimentation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1 et 115.24 al.1 (1)
- Avoir procédé à l'exécution ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées, avant d'avoir soumis les plans et devis au ministre et avoir obtenu son autorisation (bassin de sédimentation des eaux de la dalle de lavage).
Loi sur la qualité de l'environnement, article 32 al. 1, partie 2

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddfp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddfp.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

- Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement à savoir des hydrocarbures au niveau du bassin de sédimentation des eaux provenant de la dalle de lavage.
Règlement sur les matières dangereuses, article 8

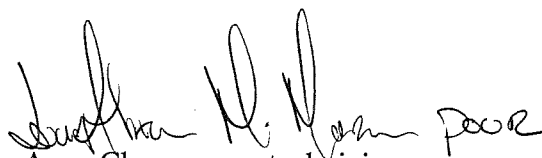
Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements. Nous vous rappelons qu'un avis de non-conformité pour ces mêmes manquements vous a été adressé le 16 décembre 2013 et que depuis, aucune demande de certificat d'autorisation n'a été déposée à la direction régionale.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/JGG/ag



Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel



Sainte-Marie, le 4 juillet 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401129190

Objet : Émission de gaz à l'atmosphère par l'évent de l'éjecteur numéro K1050, à la raffinerie Jean-Gaulin de Énergie Valéro inc., le 13 avril 2014

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 29 avril 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des gaz contenant du sulfure d'hydrogène, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/JGG/ag



Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 1^{er} octobre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-10-01-00987-00
401175534

Objet : Émission de soufre solide à l'unité de récupération de soufre

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 14 mai 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement, à savoir du soufre solide au sol à l'unité de récupération de soufre.
Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 17 octobre 2014 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Joëlle Généreux-Godbout au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 305 ou à l'adresse courriel joelle.genereux-godbout@mddelcc.gouv.qc.ca

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

Original signé par :

AC/JGG/ag

Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 22 avril 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles
Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf. : 7610-12-01-0098700
401242635

Objet : Rapport mensuel d'effluent - Octobre 2014

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 17 avril 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir rejeté dans l'environnement un effluent liquide ou des eaux pluviales qui ne respectent pas les normes prévues, à savoir un rejet ayant un pH qui n'est pas compris entre 6,0 et 9,5 lors de la journée du 10 octobre 2014.
Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 11

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

...2

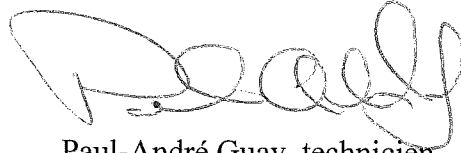
Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 268
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : paul-andre.quay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/AHS/ag



Paul-André Guay, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel

Sainte-Marie, le 23 avril 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles
Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf. : 7610-12-01-0098700
401234848

Objet : Déversement de produit pétrolier à l'endroit de la pompe 44

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 février 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer, avant le 29 mai 2015, un plan d'intervention afin de vous conformer au troisième alinéa de l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure l'utilisation d'une technologie de traitement in situ (biodégradation, etc.) dans le cas où vous visez le nettoyage sur place ou l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous visez la récupération.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 268
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : paul-andre.quay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

L'objectif de nettoyage devra être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, à moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement. Cette démonstration devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, quantité et actions prises) et par l'avis d'un chimiste, basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place est différente de celle déversée. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre devra être identifié et justifié.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/AHS/ag



Paul-André Guay, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel

Sainte-Marie, le 23 avril 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles
Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf. : 7610-12-01-0098700
401229417

**Objet : Déversement de produit pétrolier dans le merlon du réservoir
5009 à la raffinerie Jean-Gaulin**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 11 février 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer, avant le 29 mai 2015, un plan d'intervention afin de vous conformer au troisième alinéa de l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure l'utilisation d'une technologie de traitement in situ (biodégradation, etc.) dans le cas où vous visez le nettoyage sur place ou l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous visez la récupération.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 268
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : paul-andre.guay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

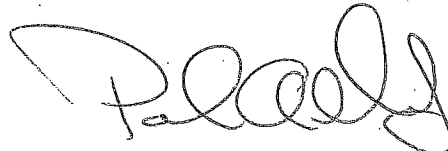
L'objectif de nettoyage devra être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, à moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement. Cette démonstration devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, quantité et actions prises) et par l'avis d'un chimiste, basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place est différente de celle déversée. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre devra être identifié et justifié.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

PAG/AHS/ag



Paul-André Guay, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel

Sainte-Marie, le 19 novembre 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401308168

Objet : Émissions atmosphériques non conformes à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide de la raffinerie Jean-Gaulin à Lévis

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 18 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir respecté les valeurs limites ou les concentrations prescrites de particules les 20 et 21 août 2015 à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide.
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 168 (1)
- Ne pas avoir respecté les valeurs limites ou les concentrations prescrites de particules les 27 et 28 octobre 2015 à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide.
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 168 (1)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements. Veuillez prendre note que le plan correctif présenté au Ministère le 18 novembre 2015 par Énergie Valero inc. n'est pas acceptable et que les mesures à mettre en œuvre doivent permettre de respecter en tout temps la norme d'émission de particules de 100 mg/m³R de gaz sec. Ceci implique que si l'unité de craquage

...2

o Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 268
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : paul-andre.quay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

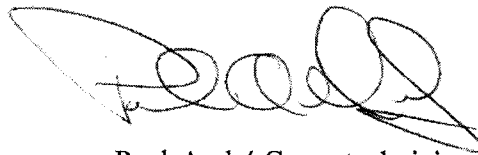
catalytique fluide est maintenue en opération, elle devra être opérée de manière à respecter en tout temps la norme d'émission de particules et que cette conformité devra être démontrée par la réalisation d'un programme exhaustif de vérification et d'échantillonnage des émissions.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Clément Lapierre au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 259 ou à l'adresse courriel clement.lapierre@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.



Paul-André Guay, technicien
Coordonnateur par intérim
Secteur industriel

PAG/CL/ag

Sainte-Marie, le 19 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401305733

**Objet : Déversement d'hydrocarbures pétroliers le 15 avril 2015 aux
compresseurs dans les utilités (bâtiment C07) à la raffinerie
Jean-Gaulin**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 9 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures pétroliers et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer avant le 12 février 2016 un plan d'intervention afin de vous conformer au Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure :

- l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous projetez la récupération ou;
- l'utilisation d'une technologie de traitement in-situ dans le cas où vous envisagez le nettoyage sur place. Prenez note que l'utilisation d'une

...2

o Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 268
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

technologie de traitement in situ nécessite une autorisation préalable du Ministère.

Le plan d'intervention devra avoir pour objectif la remise du secteur contaminé par le déversement dans l'état où il était avant le déversement. À moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement, nous considérons que les sols en place étaient propres et l'objectif de nettoyage devra alors être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. La démonstration de la présence d'une contamination avant le déversement devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, produit, quantité, actions prises et résultats de caractérisation). De plus, cette démonstration devra inclure l'avis d'un chimiste basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place anciennement est différente de celle visée par le présent avis de non-conformité. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre pour le déversement visé par le présent avis de non-conformité devra être identifié et justifié par Valero.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

Original signé par :

AC/AHS/ag

Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 19 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401305733

Objet : Déversement d'hydrocarbures pétroliers le 15 avril 2015 aux compresseurs dans les utilités (bâtiment C07) à la raffinerie Jean-Gaulin

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 9 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures pétroliers et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place. Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer avant le 12 février 2016 un plan d'intervention afin de vous conformer au Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure :

- l'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous projetez la récupération ou;
- l'utilisation d'une technologie de traitement in-situ dans le cas où vous envisagez le nettoyage sur place. Prenez note que l'utilisation d'une

...2

o Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 268
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

technologie de traitement in situ nécessite une autorisation préalable du Ministère.

Le plan d'intervention devra avoir pour objectif la remise du secteur contaminé par le déversement dans l'état où il était avant le déversement. À moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement, nous considérons que les sols en place étaient propres et l'objectif de nettoyage devra alors être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. La démonstration de la présence d'une contamination avant le déversement devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, produit, quantité, actions prises et résultats de caractérisation). De plus, cette démonstration devra inclure l'avis d'un chimiste basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place anciennement est différente de celle visée par le présent avis de non-conformité. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre pour le déversement visé par le présent avis de non-conformité devra être identifié et justifié par Valero.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/AHS/ag



Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 27 janvier 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401324286

**Objet : Émissions atmosphériques non conformes à la cheminée de
l'unité de craquage catalytique fluide de la raffinerie Jean-Gaulin
à Lévis**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 26 janvier 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir respecté les valeurs limites ou les concentrations prescrites de particules le 20 janvier 2016, à la cheminée de l'unité de craquage catalytique fluide.
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 168 (1)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement. Ainsi, l'unité de craquage catalytique fluide doit être opérée de manière à respecter en tout temps la norme d'émission de particules et cette conformité doit être démontrée.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Clément Lapierre au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 259 ou à l'adresse courriel clement.lapierre@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

CL/ag



Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 8 mars 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401307447

**Objet : Émission de gaz à l'atmosphère suite à la panne électrique du
11 juillet 2015 à la raffinerie Jean-Gaulin**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 17 novembre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des gaz contenant entre autres du sulfure d'hydrogène, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2, partie 2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Suite aux informations reçues le 3 mars 2016, nous vous demandons d'évaluer si d'autres mesures peuvent être mises en place pour éviter le rejet de contaminants à l'atmosphère puisque les deux options possibles sont généralement non disponibles en même temps.

...2

o Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

AC/AHS/ag



Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice – Secteur industriel



No de connaissance: 330803829952

Initiales: _____

Sainte-Marie, le 29 juillet 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-03-01-00987-00
401370001

**Objet : Échantillonnage de l'effluent rejeté à la rivière à la Scie le
16 décembre 2015 - Raffinerie Jean-Gaulin, Lévis**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 7 avril 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir respecté les conditions de prélèvement ou de conservation des échantillons prévus, à savoir effectuer un échantillonnage composé selon la méthode prévue dans le cahier 2 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales publié par le ministère.
Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour

...2

Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000 # 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 2 500 \$ - Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski, technicien, au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/nd



Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 15 août 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401377438

**Objet : Déversement de produit pétrolier dans le merlon du réservoir 5009
à la raffinerie Jean-Gaulin**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 1^{er} août 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures pétroliers et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons de déposer avant le 23 septembre 2016, un plan d'intervention afin de vous conformer au Règlement sur les matières dangereuses. Ce plan devra inclure :

- L'excavation et la gestion de la totalité des matières contaminées dans le cas où vous visez la récupération ou

...2

o Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

- l'utilisation d'une technologie de traitement in-situ dans le cas où vous visez le nettoyage sur place. Prenez note que l'utilisation d'une technologie de traitement in situ nécessite une autorisation préalable du Ministère.

Le plan d'intervention devra avoir pour objectif la remise du secteur contaminé par le déversement dans l'état où il était avant le déversement. À moins que vous soyez en mesure de démontrer que le secteur était déjà contaminé avant le déversement, nous considérons que les sols en place étaient propres et l'objectif de nettoyage devra alors être le critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. La démonstration de la présence d'une contamination avant le déversement devra être appuyée par l'identification des déversements historiques (date, produit, quantité, actions prises et résultats de caractérisation). De plus, cette démonstration devra inclure l'avis d'un chimiste basé sur des analyses chimiques appropriées confirmant que la nature de la contamination laissée en place anciennement est différente de celle visée par le présent avis de non-conformité. Dans ce cas, le niveau de décontamination à atteindre pour le déversement visé par le présent avis de non-conformité devra être identifié et justifié par Énergie Valero inc.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :


- 10 000 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski, inspecteur, au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/nd

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne Champagne".

Anne Champagne, technicienne
Coordonnatrice - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 17 janvier 2017

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

**Cet avis remplace le document n° 401370001
envoyé le 29 juillet 2016**

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401556621

**Objet : Échantillonnage de l'effluent rejeté à la rivière à la Scie le
16 décembre 2015 - Raffinerie Jean-Gaulin, Lévis**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 7 avril 2016 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir respecté les conditions de prélèvement ou de conservation des échantillons prévus, à savoir effectuer un échantillonnage composé selon la méthode prévue dans le cahier 2 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales publié par le ministère.
Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Correctif à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

...2

o Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000 # 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 2 500 \$ - Règlement sur les effluents liquides des raffineries de pétrole, article 18

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski, technicien, au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/nd



Anne Champagne, technicienne
Chef d'équipe - Secteur industriel
Région Chaudière-Appalaches

Sainte-Marie, le 6 mars 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401667598

**Objet : Déversement d'hydrocarbures le 27 décembre 2017 à la rampe de
chargement des camions citernes de la raffinerie Jean-Gaulin**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 26 janvier 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des hydrocarbures et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 23 mars 2018 un plan des mesures correctives comprenant un échéancier, qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer au règlement. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

o Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

...2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 10 000 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

Original signé par :

AC/AHS/ag

Anne Champagne, inspectrice principale
Chef d'équipe - Secteur industriel

Sainte-Marie, le 16 mars 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401669714

Objet : Exploitation d'un lieu d'élimination de neige à la raffinerie Jean-Gaulin

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 janvier 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit exploiter un lieu d'élimination de neige.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement. De plus, nous vous demandons de mettre en place des mesures pour contrôler l'émission de contaminants dans l'environnement lors de la fonte des neiges.

Vous trouverez à l'adresse Internet suivante, le formulaire de demande d'autorisation ainsi que son guide : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm>.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à

...2

o Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toutes questions concernant la demande de certificat d'autorisation, vous pouvez communiquer avec M. Alain Boutin, coordonnateur du Secteur industriel de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE), au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 293 ou à l'adresse courriel alain.boutin@mddelcc.gouv.qc.ca.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

AC/AHS/ag



Anne Champagne, inspectrice principale
Chef d'équipe - Secteur industriel

c. c. M. Alain Boutin, coordonnateur du Secteur industriel, DRAE

Sainte-Marie, le 24 septembre 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6V 7M5

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401728617

Objet : Gestion des contenants de matières dangereuses résiduelles et des boues du bassin 2127-19

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 27 juin 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 17 octobre 2014 pour « Reconstruction et utilisation du bassin 2127-19 à la dalle de lavage de la raffinerie Jean-Gaulin », ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues à savoir centrifuger les boues quand la consistance le permet ou en disposer directement selon la réglementation en vigueur.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
- Étant titulaire d'une autorisation délivrée le 17 octobre 2014 pour « Reconstruction et utilisation du bassin 2127-19 à la dalle de lavage de la raffinerie Jean-Gaulin », avoir effectué un changement aux activités, à savoir décanter et filtrer les boues sur la plateforme d'entreposage des matières dangereuses, sans obtenir préalablement la modification de votre autorisation par le ministre.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 30 al.1

...2

Bureau de Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri (barils de résidus pétroliers et de lubrifiant pour compresseur à piston).
Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 2 500 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
ou
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 30 al.1
ou
- 3 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel Stronikowski au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

Original signé par :

AC/AHS/ag

Anne Champagne, inspectrice principale
Chef d'équipe - Secteur industriel

c. c. Énergie Valero inc. (siège social)

Sainte-Marie, le 7 août 2020

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Les Pavages de Beauce limitée
143, avenue Lambert
Beauceville (Québec) G5X 1T5

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401938758

**Objet : Dépôt de sols contaminés sur un terrain vague d'Énergie Valéro (lot
2 157 486)**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 18 juin 2020 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir déposé des sols contenant des contaminants en concentration égale ou inférieure aux valeurs limites fixées par l'annexe I (hydrocarbures aromatiques polycycliques), sur ou dans des sols dont la concentration de contaminants est inférieure à celle contenue dans les sols déposés.
Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, article 4 al. 1
- Avoir déposé des sols contaminés sur un lieu autre qu'un terrain où ce dépôt est permis, soit sur le lot 2 157 486.
Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, article 13.0.2 al. 1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

... 2

o Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 247
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : anne.champagne@environnement.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 4 septembre 2020, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le manquement constaté, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 10 000 \$ - Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, article 4 al. 1
ou
- 5 000 \$ - Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, article 13.0.2 al. 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Hamel-Stronikowski, inspecteur, au 418 386-8000, poste 253 ou à l'adresse courriel alexandre.hamel-stronikowski@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

AC/AHS/nd



Anne Champagne, inspectrice principale
Chef d'équipe - Secteur industriel

AVIS DE RÉCLAMATION
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Marie, le 18 décembre 2013

Énergie Valero inc.
Raffinerie Jean-Gaulin
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Saint-Romuald (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401082302

Une inspectrice de notre direction régionale a constaté que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements le **30 août 2013** au lot 2 157 705 cadastre du Québec, à Lévis et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir exploité une plate-forme d'échantillonnage de sols contaminés.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.


Jean-Marc Lachance
Directeur régional

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

Date : 18 décembre 2013

Nom : Énergie Valero inc.

Sanction n° 401082302

Montant : 5 000\$ \$

Sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
3^e étage, boîte 11
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddefp.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
29^e étage, boîte 13
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

AVIS DE RÉCLAMATION
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Marie, le 27 mars 2014

Énergie Valero inc.
165, chemin des Îles, C.P. 41055
Lévis (Québec) G6W 7N1

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401112247

Un employé de notre direction régionale a été informé le 12 juin 2013 que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement les 9 et 10 juin 2013 au 165, chemin des Îles à Lévis et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet le 28 juin 2013.

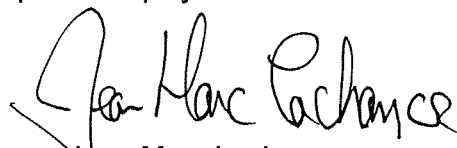
Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Ne pas avoir avisé sans délai en cas de présence accidentelle dans l'environnement d'un contaminant (émission de gaz par l'éjecteur numéro K1050), conformément à l'article 21.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (1) et article 21

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont fournis.


Jean-Marc Lachance
Directeur régional

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à l'adresse ci-dessous.

Date : 27 mars 2014

Nom : Énergie Valero inc.

Sanction n° 401112247

Montant : 5000 \$

Sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
3^e étage, boîte 11
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant d'une sanction administrative pécuniaire n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi sur la qualité de l'environnement ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement du montant dû avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'un des trois moments suivants selon le cas : à l'expiration du délai de 30 jours prévu pour demander le réexamen de la décision; à l'expiration du délai de 60 jours prévu pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec; ou à l'expiration du délai de 30 jours suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction administrative pécuniaire pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi sur la qualité de l'environnement vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction administrative pécuniaire. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions administratives pécuniaires. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddefp.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddefp.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
29^e étage, boîte 13
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

**AVIS DE RÉCLAMATION
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE**

Sainte-Marie, le 9 juillet 2018

Énergie Valero inc.
1801, avenue McGill College, bureau 1300
Montréal (Québec) H3A 2N4

N/Réf. : 7610-12-01-00987-00
401674540

Le 30 janvier 2018, il a été constaté par un inspecteur de notre direction régionale que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements au 165, chemin des Îles à Lévis et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$ à l'égard du manquement suivant :

A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit exploiter un lieu d'élimination de neige.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22

Compte tenu de l'analyse du dossier, la sanction est imposée en considérant notamment que les conséquences réelles ou appréhendées du manquement sur l'environnement ou l'être humain sont évaluées comme étant modérées et que ces facteurs aggravants ont notamment été considérés, soit :

Vous avez commis des manquements dans les cinq dernières années et ils ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère, soit :

- Article 9 al.1 (3) Règlement sur les matières dangereuses signifié par la communication écrite du 2015-04-23;
- Articles 115.25 (2) et 22 Loi sur la qualité de l'environnement signifiés par la communication écrite du 2013-10-02.

Marie-Josée Poulin
Directrice régionale

AVIS DE RÉCLAMATION

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale. Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

Date : 9 juillet 2018

Nom : Énergie Valero inc.

Sanction n° 401674540

Montant : 5 000 \$

Sanctions administratives pécuniaires
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
3^e étage, boîte 11
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement (ci-après « Loi ») permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire (ci-après « sanction ») à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

La détermination du montant de la sanction n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'expiration des délais prévus pour demander le réexamen de la décision, pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec ou suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'en application de l'article 115.50 de la Loi, les administrateurs et dirigeants d'une personne morale qui est en défaut de payer un montant dû au ministre en vertu de la présente loi ou de ses règlements sont solidairement tenus, avec celle-ci, au paiement de ce montant, à moins qu'ils n'établissent avoir fait preuve de prudence et de diligence pour prévenir le manquement qui a donné lieu à la réclamation.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit **dans les 30 jours** suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@mddelcc.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires (MDDELCC)

Édifice Marie-Guyart
29^e étage, boîte 13
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2009

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12228

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, secteur sites annexes

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2009

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12228

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1999

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Plusieurs déversements au cours des années.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2081

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12308

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir fantôme (R 2127-18) (sect. Traitement eaux)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2081

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12308

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2000

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2003

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Plusieurs déversements

- Fait partie du secteur traitement des eaux. Se référer à la fiche 12-280

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2085

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12313

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 352 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

G6W 5M4

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2085

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12313

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2003

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversements d'asphalte liquide en 1997 et 2003

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2086

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12314

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, aire de chargement train-bloc

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2086

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12314

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2001

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement dans caniveau (présupposé étanche) en 2001

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 11113

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Déversement ligne 21P116

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Situations problématiques (plaintes, accidents...)

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		12068	
TRAITÉS / EXCAVÉS		5320	
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 2 400

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 11113

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non applicable

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 11113

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2016

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2016
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Murphy, Claudia

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Zone 1: superficie de 120 m2. Le secteur est défini par l'intersection de la ligne 21P116 et de la route des séparateurs secteur TDE (traitement des eaux) 46°45'46,9" N; 71°11'50,4"O (NAD83)

les zone 2: superficie de 1270 m2, zone 3: superficie de 160 m2 et zone 4: superficie de 850 m2, le centre est situé à 47 m du point de fuite de la ligne 21P116

Fuite découverte juin-juillet 2011

Volumes de sols:

Zone 1: 572 m3 restant (0,00-4,00 m de profond) +40m3 déjà excavés;

Zone 2: 5 528 m3 (1,20-4,80 m de profond);

Zone 3: 624 m3 (1,20-4,20 m de profond);

Zone 4: 5 304 m3 (0,00-4,80 m de profond).

Eau souterraine:

Zonne 1 (ligne 21P116): 1 400 m2

Zones 2,3,4 : 1 212 m2

Avis de contamination 22 189 967, le 21 mars 2016, attesté par l'expert #112.

Claudia Murphy, ing., 2016-05-17

DATE DE CRÉATION : 2016-05-17

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2017-05-02

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1974

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12179

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5003 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

G6W 7N1

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Inconnu

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1974

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12179

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2003

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2003
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2003
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2003

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Secteur contaminé par d'anciens déversements

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2058

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12283

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 1002 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	455		455
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2058

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12283

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1998

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1998
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1998
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement en 1998.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2077

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12302

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, conduite d'amenée du brut

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 125

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2077

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12302

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement d'environ 1650 litres de brut sur la conduite d'aménée entre le quai et la raffinerie, près rue Papineau, en 1996.. Sols contaminés récupérés.

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2078

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12305

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 2006 (merlon et réservoir)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 500

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2078

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12305

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement en 1996.

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2093

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12321

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, aire de chargement des wagons-citerne

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2093

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12321

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1998

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversements de soude napténique et de diesel.

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2094

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12322

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoirs 105-106 (secteur et merlon)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS		60	60
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2094

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12322

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1998

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1998
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement en 1998

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1895

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 1294

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 32 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1895

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 1294

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2002

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement en 2002

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2055

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12280

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, secteur traitement des eaux

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	800	80	880
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2055

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12280

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2001
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Enfouissement (à préciser)

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Plusieurs déversements dans ce secteur au cours des années.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2056

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12281

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5012 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS		770	770
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 3 000

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2056

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12281

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1998

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversements en 1998 et 1999

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2057

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12282

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5010 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		600	600
TRAITÉS / EXCAVÉS		565	565
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2057

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12282

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2000

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement en 2000

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2059

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12284

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 104 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		800	800
TRAITÉS / EXCAVÉS		740	740
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2059

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12284

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 1997

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement en 1996.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2087

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12315

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5009 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2087

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12315

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2004

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Au moins 3 déversements.

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 6212

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Réservoir 1351

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 150

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures légers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 6212

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2004

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION : 2004-08-02

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2010

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12229

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoirs 1005-1006 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2010

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12229

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1999
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2000
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Plusieurs déversements au cours des années.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 10889

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Déversement de kérosène du 19 janvier 2015 sous la ligne 473 (contamination résiduelle en diesel)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

G6W 7N1

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Situations problématiques (plaintes, accidents...)

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		20	
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : > C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Xylènes (o,m,p) (pot)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 10889

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2015

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Lapierre, Clément

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement de kérosène sous la ligne 473. Rapport de Biogénie du 27 mars 2015. Ce rapport confirme l'enlèvement de sols contaminés par kérosène. L'analyse des parois et du fond d'excavation confirme qu'il reste des sols > à C mais qui seraient contaminé par du diesel. Le volume résiduel est inconnu. Les travaux ont été arrêté car sous des conduites aériennes.

DATE DE CRÉATION : 2015-09-29

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2054

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12279

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 1203 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS		217	217
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 150

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2054

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12279

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2000

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2001
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2001
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement en 2000

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2080

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12307

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, secteur des procédés

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Bases*

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2080

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12307

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2001
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Plusieurs déversements au cours des années dans ce secteur.

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2092

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12320

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, aire de chargement des camions-citerne

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2092

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12320

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1999

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Doss. Industriel:

- Contamination de l'eau souterraine dans le secteur. Pompage en continue pour rabattre la contamination..

Doss. Urgence:

- Au cours des années, plusieurs déversements sur dalle de béton présumé étanche.

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1924

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12123

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Pétro-Canada (poste ajout additifs raffinerie Ultramar)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	10	40	50
TRAITÉS / EXCAVÉS			50
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 40

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Benzène (pot)
Éthylbenzène (pot)
Toluène (pot)
Xylènes (o,m,p) (pot)

EAU SOUTERRAINE

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1924

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12123

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1994

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1994
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Mercier, André

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement d'env. 600 litres d'additifs à base de solvants en 1994

- Dossier inactif depuis 1996.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2084

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12312

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5011 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2084

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12312

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement en 1997

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2088

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12316

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 4005 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2088

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12316

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement en 1997

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2082

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12309

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5002 (merlon et réservoir)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Inconnu

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2082

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12309

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Secteur contaminé par d'anciens déversements, probablement.

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2090

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12318

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5008 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 800

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2090

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12318

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1998

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1998
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversements en 1998

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2091

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12319

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 1004 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2091

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12319

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1998

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1998
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement en 1998.

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1975

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12181

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, bassins de traitement

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement...produits pétroliers)

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Composés phénoliques*

Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 1975

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12181

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1996

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Drolet, Martin

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Cette fiche correspond au dossier 7610-12-01-0098722.
- Présence de sulfures et de plomb dans la plage B-C.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2083

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12310

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, réservoir 5005 (merlon et secteur)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, Chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 25

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2083

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12310

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1997

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversements en 1997

DATE DE CRÉATION : 2002-10-06

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2095

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12323

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Shell (poste ajout additifs raffinerie Ultramar)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Produits pétroliers*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2095

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC : 12323

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1999

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2002

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1999
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Paradis, Guy

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

- Déversement d'env. 20 litres d'additifs à essence en 1999 (sur surface présumée étanche)
- Au poste d'additifs à essence de Shell sur les terrains de la raffinerie Ultramar.

DATE DE CRÉATION : 2002-11-03

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5758

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Raffinerie Ultramar, merlon réservoir 501

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) recepneur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165, chemin des Îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

G6W 5M4

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : ≤ C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures lourds*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5758

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2003

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2003

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2003
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Déversement en 2003

DATE DE CRÉATION : 2003-08-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 10922

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Énergie Valero inc. (raffinerie Jean-Gaulin)

NOM DE LA FICHE GTC : Déversement du 13 février 2015 de 150 000 litres de diesel sous ligne 20P465, réservoir 5005

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

32411 Raffineries de pétrole

324110 Raffineries de pétrole

Milieu(x) receptr(eur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

165, chemin des Îles
Lévis (Québec)

MUNICIPALITÉ

Lévis

MRC

Ville de Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

469-P, 486-P

487-P, 491-P

492-2-P

501-P

98

RANG, CONCESSION ...

2159014

2222960

CADASTRE

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Lévis (quartier Saint-Laurent), Ville de

Saint-Télesphore, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2157705

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,760037

LONGITUDE : -71,18914

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

165 Chemin-des-îles

MUNICIPALITÉ

Lévis

CODE POSTAL

G6V 7M5

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Situations problématiques (plaintes, accidents...)

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			8000
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 12 050

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 6 000

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : > C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Xylènes (o,m,p) (pot)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 10922

NO LIEU : 52670411

ANCIEN NO GTC :

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2013

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2014
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Lapierre, Clément

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Voir rapport de Biogénie Mars 2014 : Caractérisation complémentaire et suivi d'excavation à l'intérieur du Merlon du réservoir 5005

DATE DE CRÉATION : 2015-11-02

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-05-17

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2022-10-21